

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608

19 mars 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Apax Med Topco B1 S.à r.l. | 29179 | Lycomar Finance S.A. | 29153 |
| Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l. | 29138 | Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A. | 29159 |
| Breelux Finance S.A. | 29175 | Money First | 29155 |
| BVC Romanian Holding S.à r.l. | 29166 | NATLAU Luxembourg S.A. | 29163 |
| CA Holding Luxembourg S.A. | 29159 | Neustadt S.à r.l. | 29172 |
| Capitel S.A. | 29157 | Patos S.A. | 29138 |
| Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A. | 29138 | Pierdal S.A. | 29142 |
| Contern Invest SCI | 29160 | Portugal Venture Capital Initiative | 29171 |
| CS German Retail S.à r.l. | 29174 | P&T Ré S.A. | 29172 |
| CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l. | 29173 | Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l. | 29175 |
| CS Retail Park No. 1 S.à r.l. | 29178 | Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l. ... | 29156 |
| CS Retail Park No. 2 S.à r.l. | 29174 | Rosso S.à r.l. | 29166 |
| CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l. | 29177 | Seema S.à r.l. | 29169 |
| Duston S.à r.l. | 29163 | SGAM Fund | 29155 |
| European Property Fund Limited S.à r.l. | 29152 | SGAM Selection | 29156 |
| European Property Fund (Radans) S.à r.l. | 29143 | Simar S.A. | 29162 |
| Fondation Jean Think. Fonds de Secours | 29175 | Sion Finance S.à r.l. | 29144 |
| FvS Strategie SICAV | 29168 | Socepal | 29165 |
| HEAREF Luxembourg Self Storage | 29160 | Stur S.A. | 29157 |
| Hydrosol S.A. | 29158 | Trillium Investments Luxembourg S.à r.l. | 29154 |
| Jilin S.C.A., SICAR | 29143 | Tuttlingen S.à r.l. | 29173 |
| Katlego Holding S.à r.l. | 29152 | Twain 1235 AG S.A. | 29158 |
| Kimber Holding S.A. | 29163 | Vedior Holding Luxembourg S.à r.l. | 29154 |
| Louma S.A. | 29142 | Weinstadt S.à r.l. | 29178 |
| Luxintercom S.A. | 29156 | WM Merl (Luxembourg) S.à r.l. | 29153 |

Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.349.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2008 appelle aux fonctions d'administrateurs et commissaire aux comptes:

1. Monsieur Nicolas Comes, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen
2. Monsieur Pierre Hirtt demeurant à L-2380 Luxembourg, 15, rue Charles Quint
3. Monsieur Jean Ries, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel

Est confirmé comme commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Claude Schmitz, demeurant à L-7340 Heisdorf, Villa de Heisdorf

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait conforme

CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE SA

Signature

Référence de publication: 2009029601/3206/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

—
Extrait suite aux changements de gérants

Par la résolution de l'actionnaire unique du 09 février 2009, l'actionnaire a décidé:

- d'accepter la démission de Nicolas Comes, né le 30 juin 1948 à Luxembourg domicilié professionnellement Zone Industrielle Bombicht à Niederanven L-6947 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,
- d'accepter la démission de Yves Elsen, né le 04 mars 1958 à Luxembourg domicilié professionnellement au 5 rue de l'Église L-1458 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,
- d'accepter la démission de Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie) domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;
- de nommer la société BGP Investment S.à r.l. ayant son siège social au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 97.795, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029614/6765/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Patos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.937.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Katia ROTI, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites, procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PATOS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le

Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|----------|
| 1.- "AQUALEGION Ltd.", prédésignée, trois cent six actions | 306 |
| 2.- "WALBOND INVESTMENTS Ltd.", prédésignée, quatre actions | <u>4</u> |
| TOTAL: trois cent dix actions | 310 |

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration:

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Strovolos center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution:

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2009. Relation: LAC/2009/6495. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031303/242/171.

(090035048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 février 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 02 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur de la Société avec effet au 02 février 2009:

- Mr Alain PEIGNEUX, Administrateur de Sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009029622/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Pierdal S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 28 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier, à onze heures, les actionnaires de la société PIERDAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- M. Pierre Dall'Asparago, demeurant 26 route d'Arlon à L-8410 Steinfort,

- M. David Estavio, demeurant 17 rue de la Pépinière à F-57970 Yutz,

- M. Quentin Schepens, demeurant 105 rue Edouard Deweze à B-7021 Havre.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Pierre Dall'Asparago, susvisé.

2) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Steinfort, le 28.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030430/9323/33.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Jilin S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.782.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Jilin S.C.A., SICAR
Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital*

die am 13. Mai 2008 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer BDO Compagnie Fiduciaire wieder zum Wirtschaftsprüfer der Jilin S.C.A., SICAR, mit Wirkung vom 13.05.2008 bis zum Zeitpunkt der im Jahre 2009 abzuhaltenden Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der Jilin S.C.A. SICAR für das am 31.12.2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Januar 2009.

Für die Jilin S.C.A., SICAR
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Die Zentralverwaltungsstelle
Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009029659/1346/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

European Property Fund (Radans) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.538.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions écrites prises par les associés le 4 février 2009, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Xenia Kotoula et de Messieurs Robert Jan Schol et Paul van Baarle de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer en leur remplacement et pour une durée illimitée, TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 84993.

- de confirmer que le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à 2 et que dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

* TMF Corporate Services S.A.,

* M. Michael David Evans.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009029718/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Sion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.561.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, SION FINANCE S.A., (the "Company") with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 125.561, incorporated in accordance with a deed received by notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number N° 1002 of 3 May 2007.

The articles of the Company have not been modified since.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Muriel TRAP, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
2. Acceptation of the resignation of the directors and of the statutory auditor of the Company.
3. Nomination of the board of managers for an unlimited period.
4. Subsequent restatement of the Company's articles of association.
5. Allocation of the shares of the public limited liability company (société anonyme) to the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée).
6. Miscellaneous.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's legal form from a public limited liability company into a private limited liability company without discontinuity of its legal personality, with effect as of January 16th, 2009.

Second resolution

The meeting resolved to accept the resignation of the directors José Correia, Géraldine Schmit and Fabio Mazzoni as well as of the statutory auditor of the Company, A&C Management Services S.à r.l. with effect on 16 January 2009 and grant them full and entire discharge for their mandate.

Third resolution

The meeting resolved to nominate with immediate effect and for an unlimited duration the following persons as managers who will form the board of managers:

- Mister Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (B), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- Mister Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St Léger.

Fourth resolution

The meeting resolved to restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. Form. There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name. The Company exists under the name of "SION FINANCE S.à r.l."

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary or any other company associated in any way with the Company or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all transactions as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-) represented by one thousand (1,000) share-quotas with a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share-quota entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of share-quotas. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of share-quotas must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of share-quotas.

10.1. Transfer of share-quotas when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its share-quotas.

10.2. Transfer of share-quotas when the Company is composed of several shareholders:

The shares-quotas may be transferred freely amongst shareholders.

The share-quotas can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of share-quotas must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of Managers. The Company is managed by a board of managers composed of two (2) members at least who need not be members of the Company.

The managers are elected by the general meeting of the shareholders which shall determine their number, remuneration and term of office.

The managers are elected by vote of majority of the present or represented shareholders.

Any manager may be removed with or without cause *ad nutum*) by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders by decision of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen.

The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 15. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. In all circumstances, the Company is validly bound by the sole signature of one manager.

The board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 17. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. General meeting of shareholders.

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) Interim accounts are established by the board of managers,
- (b) These accounts show a profit including profits carried forward,
- (c) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- (d) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws."

Fifth resolution

The Meeting states that the public limited liability company (société anonyme) changed into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) has a capital of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-) each. This share capital has been entirely subscribed and been fully paid up when incorporated or when the share capital has been raised from time to time, which was stated and certified by the notary then acting.

The share capital is adapted to the laws which governs the private limited liability company and is maintained to the amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-), divided into one thousand (1.000) share-quotas with a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-) each.

All the shares are issued in the name of their owner and will be registered in the register kept at the registered office of the Company.

The share-quotas issued by conversion of the former shares stay attributed to the shareholders in the same proportions as they were before:

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| 1) DEWNOS INVESTMENTS S. à r.l. | 501 share-quotas |
| 2) LAGO INVEST S.A. | 499 share-quotas |
| Total: | 1,000 share-quotas" |

There being no further business the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, SION FINANCE S.A., (la "Société") ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.561, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1002 du 30 mai 2007.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric GILSON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
3. Nomination du conseil de gérance pour une durée indéterminée.
4. Refonte intégrale des statuts de la Société.
5. Attribution des actions de la société anonyme aux associés de la société à responsabilité limitée.
6. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique, avec effet au 16 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs José Correia, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni ainsi que du commissaire aux comptes. A&C Management Services Sarl avec effet au 16 janvier 2009 et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants et qui formeront le conseil de gérance:

Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St Léger.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination sociale "SION FINANCE S.à.r.l."

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec toutes les transactions prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil de Gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux (2) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants sont élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art 16. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 17. Représentation de la Société en justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la S.A. transformée en S. à r.l. comporte un capital social de cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-) actuellement divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune. Ce capital a été entièrement souscrit et libéré à sa constitution respectivement lors des augmentations qui sont intervenues par après, ce qui a été chaque fois dûment constaté et certifié exact par les notaires qui étaient instrumentant à ces occasions.

Le capital social est adapté à la loi qui régit les S. à r.l. et est maintenu à la somme de cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont émises au nom de leur propriétaire et sont inscrites dans le registre des parts sociales tenu au siège de la Société.

Les parts sociales ainsi créées par conversion d'actions restent attribuées aux actionnaires dans les mêmes proportions qu'elles ne le furent, à savoir:

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| 1) DEWNOS INVESTMENTS S. à r.l. | 501 parts sociales |
| 2) LAGO INVEST S.A. | 499 parts sociales |
| Total: | 1.000 parts sociales |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Gilson, C. Peyron, M. Trap et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. LAC/2009/2818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030703/5770/437.

(090034351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

European Property Fund Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.548.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions écrites prises par les associés le 4 février 2009, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Xenia Kotoula et de Messieurs Robert Jan Schol et Paul van Baarle de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer en leur remplacement et pour une durée illimitée, TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 84993.

- de confirmer que le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à 2 et que dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

* TMF Corporate Services S.A.,

* M. Michael David Evans.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009029725/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Katlego Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.973.

—
Extrait suite à un contrat de cession des parts sociales

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 6 février 2009, entre:

1. La société SU European Properties S.à r.l., avec siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.958

Et

2. La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

Il en résulte ce qui suit:

La société SU European Properties S.à r.l., avec siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.958

déclare céder à la société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564

250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Katlego Holding S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.973.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Radha Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009030105/3258/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.255.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 Février 2009.

Résolution Unique

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Messieurs Thierry FLEMING et Guy HORNICK en leur qualité d'administrateurs de la société et décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Laurent COPITET, employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg et Monsieur Laurent CHERPITEL, employé privé, demeurant au 75, Avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg en tant que nouveaux administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LYCOMAR FINANCE S.A.

Société Anonyme

SCBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009029730/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.399.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.003.

1) Par résolution signée en date du 21 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Dennis P. Beaulieu, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, NH 03755 Hanover, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Jennifer L. Pitts, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, New Hampshire, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2) En date du 21 janvier 2009, l'associé White Mountains International S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé 118.399 parts sociales à WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. devient l'associé unique avec 118.399 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029918/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.158.840,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.806.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 février 2008

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société avec effet le 12 janvier 2009 pour une période indéterminée:

- Mr David Ellis, né le 2 mars 1959 à Southmoor (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 140 London Wall, London EC2Y 5DN.

- Mme Kim Clear, née le 29 mars 1975 à Luton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 140 London Wall, London EC2Y 5DN.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mr. Andrew Rhodes

- Mr. Alexis Kamarowsky

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino

- Mr. Jean-Marc Debaty

- Mme Danielle Caviglia

- Mr David Ellis

- Mme Kim Clear

A Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009029733/536/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05962. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.961.575,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Par résolutions signées en date du 30 janvier 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Révocation de:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant C avec effet au 1^{er} février 2009

- Hugo Neuman, avec adresse professionnelle au 16, Rue J.-B. Fresez, L-1542 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 1^{er} février 2009

- Colin Reader, avec adresse professionnelle au 26-30 Upper Marlborough Road, ALI 3UU St. Albans, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A avec effet au 1^{er} février 2009

2. Nomination de:

- Lutz Heinig, avec adresse professionnelle au 14 Theodor-Storm Strasse, 48143 Munster, Allemagne, au mandat de gérant A avec effet au 1^{er} février 2009 et pour une durée indéterminée

- Joost Gietelink, avec adresse professionnelle au 71, Heizel Esplanade, 1020 Bruxelles, Belgique, au mandat de gérant A avec effet au 1^{er} février 2009 et pour une durée indéterminée

- Luc Feipel, avec adresse professionnelle au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, au mandat de gérant B avec effet au 1^{er} février 2009 et pour une durée indéterminée

- Jean-Pierre Mullenders, avec adresse au 145 rue de Kiem, L-8030 Strassen, au mandat de gérant B avec effet au 1^{er} février 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029924/581/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Money First, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.887.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 février 2009:

1. Démission de Monsieur Alex BUFFET en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe CHOSSONNERY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alex BUFFET

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alex BUFFET, en qualité d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009029927/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

SGAM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.970.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 février 2009:

1. Démission de Monsieur Alex BUFFET en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe CHOSSONNERY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alex BUFFET

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg en remplacement de Monsieur Alex BUFFET, en qualité d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009029928/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.632.

En date du 16 janvier 2009, Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030504/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 2 février 2009:

1. Démission de Monsieur Alex BUFFET en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe BAUDRY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alex BUFFET

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe BAUDRY, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de Monsieur Alex BUFFET, en qualité d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009029929/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Luxintercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.092.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue le 9 mai 2008

Quatrième résolution:

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK demeurant 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Bernard LEGUILLE demeurant 10 rue de villiers F-77760 à Nanteau sur Essonne; ainsi que celui de Commissaire AUDIEX SA. demeurant 57 Avenue de la faïencerie, L-1510 Luxembourg viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra le 09 mai 2008.

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXINTERCOM S.A.

Signature

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2009029930/45/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.886.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric MONCEAU / Jean-Luc NAHON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029940/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Stur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.913.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-DUDELANGE, en date du 30 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 393 du 14 août 1996;

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 novembre 2001 sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 630 du 23 avril 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société STUR S.A., tenue au siège social le 30 octobre 2008 à 14.00 heures que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

- Administrateurs:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG;

* Monsieur Rodolfo ZURCHER, consultant économique, demeurant à CH-LUGANO;

* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

- Commissaire aux comptes:

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société STUR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009029941/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Twain 1235 AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.939.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 janvier 2009 que:

- Les mandats des administrateurs sortants:

* Mme Luisa MARUBBL entrepreneur agricole, Présidente du Conseil d'Administration,

* Mme Anita MAROCCHI, ménagère,

* M. Antonio MAROCCHI, Notaire,

tous les trois avec adresse professionnelle au 120 Corso V. Emanuele, I-46100 Mantova, Italie,

- ainsi que le Commissaire aux Comptes sortant:

* PLURISERVICE FIDUCIARIA SA., Réviseur d'entreprises, avec siège social, au 9 Via Maderno, CH-6900 Lugano, Suisse,

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans dans leurs fonctions respectives; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009029948/521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Hydrosol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 9 février 2009

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et, président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDROSOL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030096/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 3 février 2009:

- Monsieur John Broadhurst Mills, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué avec effet au 31 août 2007, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

- Monsieur John Broadhurst Mills, administrateur-délégué, a pouvoir de représentation individuelle de la société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

- Monsieur Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué avec effet au 13 février 2003, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

- Monsieur Christian Tailleur, administrateur-délégué, a pouvoir de représentation individuelle de la société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030275/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.462.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 11 juillet 2008

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 11 juillet 2008, que

1. L'actionnaire unique de la Société a décidé de prendre acte de la démission de M. Adrien Dominique Lucien Tardy en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 30 juin 2008.

2. L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer M. Axel Hinsch, né le 8 décembre 1964 à San Isidro, Province of Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse à Autopista Panamericana km 49.5 - Bureau Pilar Of. 2.2.7 - Pilar, Province of Buenos Aires (1629) Argentine, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société pour une durée de 2 ans, avec effet au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour CA Holding Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030118/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HEAREF Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.111.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 24 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour HEAREF Luxembourg Self Storage

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030147/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Contern Invest SCI, Société Civile Particulière.

Siège social: L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg E 4.047.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf douze février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sidney SCHAMBURGER, indépendant, né à Wiltz, le 12 mars 1960, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort et

2) Madame Monique FEIDT, indépendante, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Forme et objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er} . La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif, l'achat et la vente, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Contern Invest SCI", société civile particulière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Contern.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000,- (mille Euro), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----------|
| 1) Monsieur Sidney SCHAMBURGER | 50 parts |
| et | |
| 2) Madame Monique FEIDT | 50 parts |
| TOTAL: cent parts d'intérêts | 100 parts |

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 1.000,- en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propiétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un associé, nommé par les associés.

L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV.- Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII.- Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur Sidney SCHAMBURGER, indépendant, né à Wiltz, le 12 mars 1960, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

et

Madame Monique FEIDT, indépendante, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

2) L'adresse de la société est fixée à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SCHAMBURGER, M. FEIDT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5704. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030226/211/110.

(090033333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Simar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 15 janvier 2009:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, à savoir:

Administrateurs

Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Rory Charles Kerr, 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande

Cornelia Ritter, 36, Staedtle, Postfach 685, 9490 Vaduz, Liechtenstein

Commissaire aux Comptes

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030279/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Kimber Holding S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 mars 2008 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Carmelo Bardare, administrateur de sociétés, né le 16/11/1964 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant au 6A, rue de Kreuzerbuch à L-8370 Hobscheid.

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009030280/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Duston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.002.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Duston S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 66.002, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 805 of November 4, 1998 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Greenswitch Limited" a company incorporated under the laws of United Kingdom having its registered office at 52-24 Gracechurch Street, GB-EC3V 0EH London, United Kingdom ("the Sole shareholder"), represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Greenswitch Limited by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to act that:

I. The Sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

II. The Company, Duston S.à r.l. with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 66.002 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 805 of November 4, 1998.

III. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12 394.68 (twelve thousand and three hundred ninety four euros and sixty eight centimes) divided into 50 (fifty) shares having a nominal value of EUR 247.89 (two hundred and forty seven euros and eighty-nine centimes) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

IV. Greenswitch Limited is the sole owner of all the shares of the Company.

V. Greenswitch Limited, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at September 30, 2008 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. Greenswitch Limited appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

VII. Greenswitch Limited declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. Discharge is given to the managers of the Company:

- Gérard Becquer with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Pascal Roumiguié with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Andrew Douglas Ash, residing at 60, Circular Road, GB-IM1 1SA Douglas, Isle of Man.

IX. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,250.- (one thousand two hundred and fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Duston S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 novembre 1998, numéro 805.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Greenswitch Limited" une Société ayant son siège social au 52-24 Gracechurch Street, GB-EC3V OEH Londres, Royaume-Uni ("l'associé unique"), représenté par Mr Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Ambercharm Limited en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que l'associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la société à responsabilité limitée "Duston S.à r.l." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.002, a été constituée pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 14 août 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 novembre 1998, numéro 805.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes), représentés par 50 (cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) chacune, intégralement libérées.

IV.- Greenswitch Limited est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- Greenswitch Limited, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 30 septembre 2008, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VI.- Greenswitch Limited se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

VII.- Greenswitch Limited déclare que la liquidation de la Société est close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société:

- Gérard Becquer avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Pascal Roumigué avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Andrew Douglas Ash, demeurant au 60, Circular Road, GB-IM1 ISA Douglas, Isle of Man.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50769. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030665/211/120.

(090034777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Socepal, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.536.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 février 2009

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCEPAL

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030293/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Rosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.621.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 23 février 2009 ce qui suit:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant que gérant de Classe B la Société;
- qu'aux fins de pourvoir au remplacement du gérant démissionnaire, la nomination pour une durée illimitée, de TMF Corporate Services S.A., Société à responsabilité, ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 993 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant de Classe B

Signatures

Référence de publication: 2009030340/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

BVC Romanian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.633.

In the year two thousand and nine, on the second day of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared

BVC Development Group LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, hereby represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2008;

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of BVC Romanian Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 110.633, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then

residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 January 2006, number C-N 123. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 12 June, 2006 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with Article 18 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator BVC Development Group LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, (the "Liquidator").

Third resolution

The sole member resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole member in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the member in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The sole member resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BVC Development Group LLC, une Limited Liability Company constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 1980820, Etats Unis,

Ici représenté par Madame Isabel Dias, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de BVC Romanian Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.633, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 janvier 2006, numéro C-N 123. Les statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître

Henri Hellinckx, notaire, alors demeurant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juin, 2006 (ci-après la "Société").

Le comparant représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer BVC Development Group LLC, une Limited Liability Company constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 1980820, Etats Unis (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'associé unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 février 2009. LAC/2009/4987. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030695/5770/116.

(090034411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Ordentliche Generalversammlung vom 11. Februar 2009 der FvS Strategie SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Dirk von Velsen (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 11. Februar 2009.

DZ BANK International S.A.

Für FvS Strategie SICAV

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009030307/1239/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 232.415.595,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 14 janvier 2008, que:

1. Glacier Holdings Limited, un limited company, ayant son siège social à 1 Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a cédé la totalité des parts sociales détenues dans la société Seema Sàrl aux sociétés mentionnées ci-dessous, soit:

- 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 5,921 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 221,668 parts sociales préférentielles de catégorie E

2. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Walker House, South Church Street, KYI-9002 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 2,499 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 93,533 parts sociales préférentielles de catégorie E

3. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Walker House, South Church Street, KYI-9002 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seenia Sàrl ci-dessous, soit:

425 parts sociales ordinaires de catégorie A
425 parts sociales ordinaires de catégorie B
425 parts sociales ordinaires de catégorie C
425 parts sociales ordinaires de catégorie D
425 parts sociales ordinaires de catégorie E
15,910 parts sociales préférentielles de catégorie A
15,910 parts sociales préférentielles de Catégorie B
15,910 parts sociales préférentielles de catégorie C
15,910 parts sociales préférentielles de catégorie D
15,910 parts sociales préférentielles de catégorie E

4. Quadrangle (Offshore) Select Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Walker House, South Church Street, KY1-9002 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

65 parts sociales ordinaires de catégorie A
65 parts sociales ordinaires de catégorie B
65 parts sociales ordinaires de catégorie C
65 parts sociales ordinaires de catégorie D
65 parts sociales ordinaires de catégorie E
2,423 parts sociales préférentielles de catégorie A
2,423 parts sociales préférentielles de catégorie B
2,423 parts sociales préférentielles de catégorie C
2,423 parts sociales préférentielles de catégorie D
2,423 parts sociales préférentielles de catégorie E

5. Hawkeye Luxco S.a r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

448 parts sociales ordinaires de catégorie A
448 parts sociales ordinaires de catégorie B
448 parts sociales ordinaires de catégorie C
448 parts sociales ordinaires de catégorie D
448 parts sociales ordinaires de catégorie E
16,775 parts sociales préférentielles de catégorie A
16,775 parts sociales préférentielles de catégorie B
16,775 parts sociales préférentielles de catégorie C
16,775 parts sociales préférentielles de catégorie D
16,775 parts sociales préférentielles de catégorie E

6. GS Capital Partners VI Fund L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

1,160 parts sociales ordinaires de catégorie A
1,160 parts sociales ordinaires de catégorie B
1,160 parts sociales ordinaires de catégorie C
1,160 parts sociales ordinaires de catégorie D
1,160 parts sociales ordinaires de catégorie E
43,424 parts sociales préférentielles de catégorie A
43,424 parts sociales préférentielles de catégorie B
43,424 parts sociales préférentielles de catégorie C
43,424 parts sociales préférentielles de catégorie D
43,424 parts sociales préférentielles de catégorie E

7. GS Capital Partners VI Offshore Fund L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

964 parts sociales ordinaires de catégorie A
964 parts sociales ordinaires de catégorie B

964 parts sociales ordinaires de catégorie C
 964 parts sociales ordinaires de catégorie D
 964 parts sociales ordinaires de catégorie E
 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie A
 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie B
 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie C
 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie D
 36,119 parts sociales préférentielles de catégorie E

8. GS Capital Partners VI Parallel L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

319 parts sociales ordinaires de catégorie A
 319 parts sociales ordinaires de catégorie B
 319 parts sociales ordinaires de catégorie C
 319 parts sociales ordinaires de catégorie D
 319 parts sociales ordinaires de catégorie E
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie A
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie B
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie C
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie D
 11,941 parts sociales préférentielles de catégorie E

9. GS Capital Partners VI GmbH & CoKG, un Kommanditgesellschaft, ayant son siège social à 49 Friedrich-Ebert-Anlage, 60308 Frankfurt am Main, Allemagne, a acheté à Glacier Holdings Limited la portion des parts sociales vendues dans la société Seema Sàrl ci-dessous, soit:

41 parts sociales ordinaires de catégorie A
 41 parts sociales ordinaires de catégorie B
 41 parts sociales ordinaires de catégorie C
 41 parts sociales ordinaires de catégorie D
 41 parts sociales ordinaires de catégorie E
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie A
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie B
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie C
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie D
 1,543 parts sociales préférentielles de catégorie E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Seema S.à rl.

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2009030403/3521/131.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07427. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 9 avril 2008, les décisions suivantes:

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Antonio Carlos Leandro Soares, dont l'adresse professionnelle est au 195-9^o, Avenida da Liberdade, 1250 142 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

L'actionnaire unique décide d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Joaquim Manuel Jordão Sérvulo Rodrigues, dont l'adresse professionnelle est au 195-9°, Avenida da Liberdade, 1250 142 Lisbonne, Portugal en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009030323/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 janvier 2009 au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2009:

- M. Marcel GROSS demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Joseph GLOD, demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Paul PECKELS, demeurant professionnellement au 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers (RCS Luxembourg B 65.477), pour une durée de un an. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009030324/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.423.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030467/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08504. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.422.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030468/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08501. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Tuttlingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.896.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030470/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08512. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CS Retail Park No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.408.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030471/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08513. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CS German Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.848.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 9 février 2009

1. Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030472/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

En date du 16 janvier 2009, Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030505/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Breelux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.099.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

Madame Patricia Piperoglou, demeurant professionnellement au 29 avenue Monterey L-2193 Luxembourg comme Administrateur et Administrateur-Délégué à la gestion journalière avec effet le 08 Novembre 2008

Fait à Luxembourg, le 08 Novembre 2008.

Monsieur Claessens Alex.

Référence de publication: 2009030510/3288/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01776. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

BILAN AU 31/12/2007

Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 mai 2008

| | | 31-12-06 | 31-12-07 | Compte |
|---|--|-------------------|--------------|--------------|
| Actif | Terrains et immeubles | 752 347,58 | 752 347,58 | 201000 |
| | Titres (Héritage Jean Think) | 354 116,78 | 333 919,90 | 501000 |
| | DEXIA portefeuille sicav | 1 220 042,60 | 1 330 247,57 | 504000 |
| | ING portefeuille sicav | 261 496,42 | 262 145,03 | 505000 |
| | FORTIS CC 30-009346-68 | 73,05 | 791,93 | 511000 |
| | DEXIA CC 3-116/0167/000 | 21 658,23 | 5 335,47 | 512010 |
| | B.I.L. Terme 3-116/0167/006 | 407 162,23 | 422 263,72 | 512030 |
| | Perte de l'exercice | - | - | |
| | Total | 3 016 896,89 | 3 107 051,20 | |
| | Passif | Capital | 2 590 504,82 | 2 977 167,87 |
| Plus-value sur titres (Héritage Jean Think) | | 0,00 | 0,00 | 102000 |
| Clients | | 19 239,98 | 23 538,10 | 411000 |

| | | | |
|--|-------------------|-------------------|--------|
| Fournisseurs | 20 489,04 | 2 654,99 | 401000 |
| Administration de l'Enregistrement | - | - | 443000 |
| Bénéfice | <u>386 663,05</u> | <u>103 690,24</u> | |
| Total | 3 016 896,89 | 3 107 051,20 | |

Pertes & Profits 2007

| | D | C | Compte |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| Immeubles: | | | |
| Frais de Gestion Immeubles | 3 154,99 | | 601400 |
| Entretien immeubles et réparations | 3 134,11 | | 601500 |
| Impôt Foncier | 1 285,00 | | 602000 |
| Frais Centre Marisca | 10 605,74 | | 603000 |
| Assurances | 459,44 | | 605000 |
| Autres Frais en relation avec Immeubles ... | 140,20 | | 609000 |
| | 18 779,48 | | |
| | D | C | Compte |
| Frais administratifs: | | | |
| Frais de bureau et informatique | 2 800,13 | | 611000-61360 0 |
| Frais de port et transport | 268,85 | | 612000-61350 0 |
| Frais de télécommunication | 830,56 | | 613000 |
| Frais de secrétariat | 3 908,32 | | 611000 |
| Frais de dépôt et de publication | 297,90 | | 615000 |
| Frais de route et de représentation | 1 925,45 | | 631000 |
| Frais de maintenance de tombe | 80,00 | | 633000 |
| Dons divers | 59,68 | | 651000 |
| | 10 170,89 | | |
| Frais financiers: | | | |
| Intérêts passifs | 0,00 | | 641000 |
| Frais financiers | 204,36 | | 642000 |
| Droits de garde | 109,44 | | 642100 |
| Moins-Value sur Titres | 62 933,35 | | 643000 |
| | 63 247,15 | | |
| | D | C | Compte |
| Produits capitaux: | | | |
| Intérêts actifs | 15 470,46 | | 711000-71110 0 |
| Produits titres | 57 616,98 | | 712000 |
| Plus-Value sur Titres | 97 617,82 | | 712500 |
| | | 170 705,26 | |
| | D | C | Compte |
| Loyers: | | | |
| Garages, caravanes, Differdange | 26 969,38 | | 701000 |
| Station essence, rte de Soleuvre Differd. ... | 11 816,90 | | 703000 |
| Centre Marisca, Mersch | 37 292,00 | | 706000 |
| Loyer hangar et terrain | 2 796,44 | | 707000 |
| Cautions | 75,00 | | 708000 |
| | | 78 949,72 | |
| | 92 197,52 | 249 654,98 | |
| Bénéfice de l'exercice avant dons | | 157 457,46 | |
| | D | C | Compte |
| Dons: | | | |
| Dons | | | 651000 |
| PARKINSON DR. DIEDERICH | 12 000,00 | | |
| Nouvelle PNP | 10 000,00 | | |
| Fondation Kraizbiere | 10 000,00 | | |
| Naledi Projects | 5 000,00 | | |
| SOS FAIM | 5 000,00 | | |

29177

| | | |
|--|------------|------------|
| François Dufaing | 2 500,00 | |
| Coopération humanitaire Luxembourg | 2 000,00 | |
| Foyer de Jour "Museldrauwen" | 2 000,00 | |
| Frère Joseph - Projet Haïti | 2 000,00 | |
| Foyer de l'Enfance Rodange Lamadelaine . . | 2 000,00 | |
| ONGD FNEL | 2 000,00 | |
| Labaratoire Nationale de Santé | -732,78 | |
| | 53 767,22 | |
| Bénéfice de l'exercice | | 103 690,24 |
| | 145 964,74 | 249 654,98 |

Rapport du réviseur de caisse pour l'exercice 2007

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié aujourd'hui les livres, les comptes et le bilan de notre Fondation.

J'ai constaté que les livres sont tenus d'une façon professionnelle, comme pour les exercices précédents. Le contrôle a été effectué par sondages et n'a révélé aucune irrégularité.

Les avoirs en compte figurant au bilan correspondent exactement à ceux indiqués sur les extraits de compte bancaires.

Par conséquent, je propose à l'assemblée d'approuver le bilan et les comptes qui lui sont présentés, et aussi d'accorder décharge au Président et au Secrétaire-Comptable.

Rodange, le 5 avril 2008.

Pierre AZZERI
Le Réviseur

Référence de publication: 2009030654/7129/100.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00754. - Reçu 170,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société
BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030473/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CS Retail Park No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.409.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030474/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030475/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Apax Med Topco B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 72.242.270,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.036.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y6DN, United Kingdom,

hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Apax Med Topco B1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.036, incorporated by a deed of the undersigned notary of 5 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2207 of 10 September 2008 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître Aloyse Biel, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary dated 5 September 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2503 of 14 October 2008.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of eight million nine hundred forty-seven thousand one hundred thirty-four Euro (EUR 8,947,134.-) so as to raise it from its current amount of sixty-three million two hundred ninety-five thousand one hundred thirty-six Euro (EUR 63,295,136.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class A Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class B Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class C Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class D Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class E Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class F Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class G Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class H Preferred Shares and seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-two million two hundred forty-two thousand two hundred seventy Euro (EUR 72,242,270.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class A Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class B Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class C Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class D Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class E Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class F Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class G Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class H Preferred Shares and eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of eighty million six hundred forty-one thousand eight hundred thirty-three Euro and one Cent (EUR 80,641,833.01), nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class A Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class B Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class C Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class D Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class E Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class F Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class G Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class H Preferred Shares and nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class A Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class B Preferred Shares, nine

hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class C Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class D Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class E Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class F Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class G Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class H Preferred Shares and nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Shares"), by Apax WW Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom (the "Apax WW Nominees"), with payment of a share premium in a total amount of eighty million six hundred forty-one thousand eight hundred thirty-three Euro and one Cent (EUR 80,641,833.01), by a contribution in kind consisting of a contribution of a receivable of a total amount of eighty-nine million five hundred eighty-eight thousand nine hundred sixty-seven Euro and one Cent (EUR 89,588,967.01) (the "Receivable"), and to allocate the New Shares to Apax WW Nominees.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of eight million nine hundred forty-seven thousand one hundred thirty-four Euro (EUR 8,947,134.-) so as to raise it from its current amount of sixty-three million two hundred ninety-five thousand one hundred thirty-six Euro (EUR 63,295,136.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class A Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class B Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class C Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class D Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class E Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class F Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class G Preferred Shares, seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class H Preferred Shares and seven million thirty-one thousand four hundred four (7,031,404) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-two million two hundred forty-two thousand two hundred seventy Euro (EUR 72,242,270.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class A Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class B Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class C Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class D Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class E Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class F Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class G Preferred Shares, eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class H Preferred Shares and eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue, with payment of a total share premium of eighty million six hundred forty-one thousand eight hundred thirty-three Euro and one Cent (EUR 80,641,833.01), nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class A Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class B Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class C Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class D Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class E Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class F Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class G Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class H Preferred Shares and nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription

There now appeared Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Apax WW Nominees, by virtue of the proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Apax WW Nominees, to nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class A Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class B Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class C Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class D Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class E Preferred Shares, nine

hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class F Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class G Preferred Shares, nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class H Preferred Shares and nine hundred ninety-four thousand one hundred twenty-six (994,126) Class I Preferred Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of eighty million six hundred forty-one thousand eight hundred thirty-three Euro and one Cent (EUR 80,641,833.01) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution").

For the purpose of registration the Contribution has been valued at a net contribution of an aggregate amount of eighty-nine million five hundred eighty-eight thousand nine hundred sixty-seven Euro and one Cent (EUR 89,588,967.01).

Apax WW Nominees, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Apax WW Nominees of the Contribution has been given to the Company.

Apax WW Nominees, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 27 January 2009, signed by Mr Geoffrey Henry, in his capacity as class A manager of the Company and by Ms. Denise Fallaize, in her capacity as class B manager of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6.1, first paragraph of the Company's Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's share capital is fixed seventy-two million two hundred forty-two thousand two hundred seventy Euro (EUR 72,242,270.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and eight million twenty-five thousand five hundred thirty (8,025,530) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares", and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares"), representing a total of seventy-two million two hundred forty-two thousand two hundred seventy (72,242,270) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y6DN, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Laurent Thailly, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Apax Med Topco B1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.036, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 05 Août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2207, en date du 10 septembre 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, le 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2503, en date du 14 octobre 2008.

IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions neuf cent quarante-sept mille cent trente-quatre Euros (EUR 8.947.134.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-six Euros (EUR 63.295.136.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, sept millions trente-et-un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 72.242.270.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt millions six cent quarante et un mille huit cent trente-trois Euros et un Cent (EUR 80.641.833,01), de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") par Apax WW Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni ("Apax WW Nominees"), avec paiement d'une prime d'émission

d'un montant total de quatre-vingt millions six cent quarante-et-un mille huit cent trente-trois Euros et un Cent (EUR 80.641.833,01), par un apport en nature consistant en une contribution d'une créance d'un montant total de quatre-vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-sept Euro et un Cent (EUR 89.588.967,01) (la "Créance"), et allocation des Nouvelles Parts Sociales à Apax WW Nominees.

4. Modification de l'article 6.1., premier paragraphe des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions neuf cent quarante-sept mille cent trente-quatre Euros (EUR 8.947.134,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-six Euros (EUR 63.295.136,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et sept millions trente et un mille quatre cent quatre (7.031.404) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 72.242.270,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt millions six cent quarante et un mille huit cent trente-trois Euros et un Cent (EUR 80.641.833,01), de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Apax WW Nominees, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Apax WW Nominees, susmentionné, à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe A, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe B, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe C, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe D, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe E, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe F, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe G, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe H, et neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-six (994.126) Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt millions six cent quarante et un mille huit cent trente-trois Euros et un Cent (EUR 80.641.833,01,-), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de la Créance ("Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de quatre-vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-sept Euros et un Cent (EUR 89.588.967,01).

Apax WW Nominees, représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de Apax WW Nominees de l'Apport a été donnée à la Société.

Apax WW Nominees, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Déclaration of Réciipient Company) établie et signée le 27 janvier 2009 par M. Geoffrey Henry, en sa qualité de gérant de classe A de la Société et par Mme Denise Fallaize en sa qualité de gérant de classe B de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, L'Associé Unique DÉCIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1. des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 72.242.270,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et huit millions vingt-cinq mille cinq cent trente (8.025.530) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I", et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-dix (72.242.270) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Esch-sur-Alzette, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2009. Relation: EAC/2009/1031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009030700/219/343.

(090034786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.